

Comité de réflexion et d'action laïque de Seine-Maritime

CREAL 76

Francis VANHÉE

Tel : 06 86 15 3

Merci de bien vouloir faire état de cette réaction à votre une et à votre article de l'édition du dimanche 28 août de Paris-Normandie concernant le basculement de parents vers l'enseignement privé.

L'édition du 28 août de Paris-Normandie titre en une « *Ils ont basculé dans le privé* » et rapporte les raisons exprimées par trois parents d'élèves ayant « tourné le dos à l'école publique ».

On ne saurait faire grief aux parents de se soucier des conditions de scolarisation de leurs enfants. Encore faut-il déconstruire les idées fausses véhiculées sur l'enseignement privé et ses performances.

D'abord, le budget de l'Éducation nationale n'aura jamais été autant ponctionné en faveur de l'enseignement privé qu'en 2022 : 8,2 milliards d'euros. Quand on y ajoute les forfaits (communal pour les écoles ou d'externat pour le second degré) payés par les collectivités locales, les aides au privé versées par des associations bénéficiant de la défiscalisation, on arrive, selon l'Insee, à plus des trois-quarts des dépenses du privé payées par... l'argent public ! Autant d'argent public soustrait au budget de l'enseignement public.

D'autre part, l'éventuelle meilleure performance de l'enseignement privé (à 95% catholique) est à relativiser car ce dernier a l'habitude de présenter des chiffres partiels qui confortent cette idée. En effet, toutes les évaluations menées officiellement par le Conseil national d'évaluation du système scolaire (CNESCO) ou consécutives aux évaluations internationales PISA, contredisent cette réputation et indiquent au contraire qu'à catégorie socio-professionnelle équivalente, **les résultats scolaires des élèves de l'enseignement public sont supérieurs à ceux du privé**. Ils indiquent aussi que « *la mixité sociale est un avantage pour tous les élèves.* ».

D'autres études (INSEE, 2018) montrent que la ségrégation sociale dans l'enseignement privé, conséquence du surcoût financier pour les familles (entre 60 et 220 € mensuels dans les trois cas présentés dans l'article de Paris-Normandie du 28 août) joue un rôle plus important que celui de la ségrégation liée aux lieux de résidence des familles et d'implantation des écoles.

Les établissements privés sont catholiques à 95%, et si la catéchèse n'y est pas imposée, une vision chrétienne de l'enseignement y est revendiquée. Depuis sa réforme de 2013, l'enseignement privé catholique est placé sous la tutelle directe des évêques. Dans un contexte de déconfessionnalisation de la société, il s'agit pour l'enseignement catholique de conserver un poids dans la population lui conférant une influence politique qu'on a vue s'exprimer lors des « manifs pour tous ».

Présenter une version partielle véhiculant des idées fausses, et donc partielle du système scolaire revient à faire la promotion de l'enseignement privé dont l'existence matérielle n'est possible qu'en raison de son financement essentiellement public !

Francis Vanhée

Président du Comité de réflexion et d'action laïque – CREAL 76

www.creal76.fr